



Compte rendu du comité syndical du 1^{er} mars 2016 – 17h30 à la CCIB à Lagrand

Présents : Jacques FRANCOU, Bernard MATHIEU, Jean-Louis RE, Jean-Pierre TEMPLIER, Jean SCHÜLER, Emile BONNIOT, Jean Louis CORNAND, Claude TRIPODI, Roseline MARTINOLLI, Elisabeth GILLIBERT, Henriette MARTINEZ, Damien DURANCEAU, André GUIEU, Georges LESBROS, Georges ROMEO, Roland MOINIER

Présents non votants : Marcel BAGARD

Excusés : Jean-François CONTOZ, Philippe AMIC, Jean-Louis REY, Jean Paul BELLET, Florent ARMAND, Patricia MORHET-RICHAUD, Thierry GAU, Marie-Hélène LEROY

Absents : Marie France DURAND, Albert MOULLET, Bernadette SAUDEMONT, Jacques CONIL

Monsieur Jacques Francou ouvre la séance.

Le compte rendu du comité syndical du 9 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

Carolyne Vassas informe les délégués que les convocations au comité syndical se font par voie électronique sous un nouveau format. C'est la plateforme sécurisée Agedi qui adresse un mail aux élus titulaires avec un lien à cliquer pour accéder à la convocation, au compte rendu du précédent comité syndical et à la note de préparation. M. Lesbros fait remarquer que le lien ne fonctionne pas sur Windows. Une vérification sera faite.

Secrétaire de séance : Mme Martinolli

M. Templier est désigné président de séance.

DÉLIBÉRATIONS

1- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

M. Francou présente le compte de gestion établi par le Receveur pour l'exercice 2015 et précise que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

M. Francou rappelle le remboursement en 2015 du prêt à hauteur de 100 000 € il qu'il reste à rembourser 61 000 € en 2016.

La délibération n°2016-007 concernant l'approbation du compte de gestion établi par le Receveur pour l'exercice 2015 est adoptée à l'unanimité.

2- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

M. Francou présente le compte administratif et rappelle le remboursement de l'emprunt à hauteur de 100000 € en 2015. La marge en investissement sera utilisée en 2016 pour financer pour partie le poste du PAPI. Le compte administratif s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT

- Réalisé en dépenses investissement : 373 373,88 €
- Réalisé en recettes investissement : 351 824,31 €
- Soit un déficit de – 21 549,57 €

FONCTIONNEMENT

- Réalisé en dépenses de fonctionnement : 497 446,20 €
- Réalisé en recettes de fonctionnement : 538 043,70 €
- Soit un excédent de 40 597,50€

M. Francou sort de la salle.

M. Templier présente le total du compte administratif avec les réalisations et les reports.

Les résultats des comptes de 2014 :

Investissement : excédent de 231 409,71 €

Fonctionnement : déficit de 431,43 €

Les restes à réaliser à reporter sur 2016 sont :

Dépenses d'investissement : 139 454,80 €

Recettes d'investissement : 90 247,40 €

Monsieur Templier présente la délibération n°2016-008 relatif au vote du compte administratif : Suite à la présentation du compte administratif, conforme au compte de gestion présenté en comité syndical du 1^{er} mars 2016, il est proposé d'approuver le compte administratif par chapitre dressé pour l'exercice 2015. La délibération est adoptée à l'unanimité.

3- AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le compte administratif s'établit comme suit :

	Investissement		Fonctionnement
	Réalisé	RAR	Réalisé
Dépenses	- 373 373,88 €	- 139 454,80 €	- 497 446,20 €
Recettes	351 824,31 €	90 247,40 €	538 043,70 €
Report 2014	231 409,71 €		-431,43 €
Résultat à reporter	209 860,14 €		40 166,07 €

M. Francou présente les RAR et les résultats cumulés en fonctionnement et investissement.

La délibération n°2016-009 en faveur de l'affectation des résultats du compte administratif 2015 au budget 2016 de la manière suivante :

Investissement : 209 860,14 € au compte 001 (recettes)

Fonctionnement : 40 166,07 € au compte 002 (recettes)

est adoptée à l'unanimité.

4- VOTE DU BUDGET

Contexte :

M. Francou présente le budget avec le détail des dépenses de fonctionnement par chapitre. En 2016, les dépenses s'élèvent à 457 369,34 € hors Natura 2000.

Les recettes 2016 mettent en avant une stabilisation des participations des communautés de communes en fonctionnement à hauteur de 91 175 €. La participation de Transalpes diminue de moitié et s'élève à 5 000 € pour 2016. En 2016, les recettes s'élèvent à 441 128,48 € et sont inférieures de 52 000 € (environ) par rapport à 2015.

La part Natura 2000 s'équilibre en recette et dépense à hauteur de 130 962,50 €

M. Francou informe que sur le budget de l'exercice 2016 on a un manque de financement qu'on récupère sur l'excédent de l'année 2015.

M. Francou présente le coût du poste PAPI (comparaison des chiffres pour un temps de travail à 80 % et à 100 %) et ajoute qu'il est nécessaire de prendre ce poste à 100 % en 2016 car il est financé. L'autofinancement nécessaire pour intégrer le poste PAPI à 100 % est de 15 250,00 €, pour autant, M. Francou propose de ne pas augmenter les participations.

Le budget est proposé conformément aux orientations budgétaires retenues lors du comité syndical du 9 février 2016, selon les chiffres suivants :

- Total du budget de fonctionnement (équilibré en recettes et dépenses) = 640 558,07 €
- Total du budget d'investissement (équilibré en recettes et dépenses) = 702 699,04 €

- **Budget total :**
 - **Dépenses = 1 343 257,11 €**
 - **Recettes = 1 343 257,11 €**

Remarques en séance :

M. Guieu rappelle qu'au précédent comité syndical il avait été dit qu'on créait le poste PAPI s'il ne coûtait rien, la présentation montre qu'il coûte 12 000 €.

M. Francou répond que les participations des communautés de communes ne sont pas augmentées malgré le poste PAPI.

M. Templier fait remarquer qu'il faut absolument attendre les arrêtés de subventions de la Région.

Mme Vassas indique que la Région accompagne financièrement les nouveaux postes s'ils sont créés sur une durée de 3 ans. Par conséquent la Région ne financera pas le poste PAPI sur ses lignes budgétaires classiques. Une demande de subvention a été déposée au titre des fonds POIA-CIMA gérés par la Région et attribués aux projets sur les massifs alpins. Il est rappelé que l'Agence de l'Eau finance à 50 % le poste et que le plan de financement optimal est en cours auprès des partenaires financiers.

M. Francou rappelle l'intérêt du PAPI pour le territoire du Buëch, ainsi que les aides de l'État associées sur les études et travaux à l'avenir. Il rappelle l'accompagnement expérimental des services de l'État pour son élaboration.

M. Ré signale une erreur de chiffres dans le tableau sur le poste PAPI. Pour un temps plein sur 9 mois, le montant à inscrire est de 40 500 €.

M. Gourhand rappelle que le coût réel pour la structure est de 36 000 € mais l'Agence de l'eau accompagne au forfait de 1,3 le montant.

M. Francou explique que pour ne pas augmenter les participations totales des communautés de communes, la part d'autofinancement de fonctionnement est augmentée et celle d'investissement est diminuée d'autant.

Détail des opérations en investissement par A. Gourhand.

B1.1 : travaux d'entretien de la végétation : les travaux se concentreront sur les affluents du Buëch et une attention sera portée sur la haute vallée de la Méouge. Un diagnostic sera réalisé au printemps.

B1.8 : les suivis des travaux d'élimination de la renouée se poursuivent en 2016.

B2.1 : plan de gestion des alluvions : acquisition de matériel topographique pour assurer le suivi du plan de gestion des alluvions.

B2.5 : étude de maîtrise d'œuvre au stade avant projet sur la thématique transport solide, endiguement et restauration de la morphologie sur le Grand Buëch à la Faurie et Aspremont. Action qui fait suite au plan de gestion des alluvions et diagnostic de digues.

B2.5b : travaux de curage de St Sauveur. Le SMIGIBA sera maître d'ouvrage des travaux de scarification de l'isole à l'aval du barrage sur lequel seront déposés une partie des matériaux curés par EDF, issus de la retenue.

B2.6 : Traitement des iscles pour remobiliser les matériaux compactés et pour limiter les sollicitations des

digues. Un diagnostic sera réalisé en mars/avril, le traitement de l'isclé de Mison est prévu.

B3.2 : déplacement des radars de mesure des vitesses et hauteur sous les ponts pour qu'ils puissent viser les zones en eau (difficulté fréquente dans les rivières en tresse).

B3.7 : achat et mise à disposition de 4 sondes de mesure des hauteurs d'eau pour les ASA du Buëch.

B3.8 : réalisation de 4 carottages pour installer des piézomètres pour suivre le fonctionnement de la nappe de certains cours d'eau.

B1.12 : suivi des seuils infranchissables.

B1.13 : création d'un observatoire avec dans un premier temps la mise en place d'une base de données.

B2.9 : l'étude endiguement de la Faurie sera menée en même temps que celle d'Aspremont (action B2.5)

B2.31 : Commencement du plan de gestion des alluvions de la Méouge avec la détermination de l'espace de mobilité de la Méouge par acquisition de photos aériennes.

Achat de matériel informatique (1 ordi Natura et un ordi de terrain)

M. Francou présente le tableau global d'investissement y compris les excédents de 2015, les recettes, le FCTVA, les amortissements.

Questions : M. Lesbros : est ce qu'il y a des dépenses imprévues en investissement

M. Francou : on provisionne dans le compte 23 on ne place pas de dépenses imprévues en investissement.

La délibération n°2016-010 portant sur l'approbation du budget primitif 2016 par chapitre en fonctionnement et investissement est adoptée à l'unanimité.

5- PARTICIPATIONS DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

M. Francou présente les participations des communautés de communes en intégrant le poste ingénieur PAPI à temps plein.

Mme Vassas ajoute que les participations totales (124 979 €) n'ont pas évolué depuis 2014 et explique que les variations des participations par communauté de communes par rapport à 2015 sont liées aux chiffres actualisés de la population DGF et potentiel fiscal.

Au sujet de la création des communes nouvelles, la Préfecture a demandé que seuls les critères de pondération qui correspondent au nombre de communes sur le bassin versant / nombre de communes de la communauté de communes soient ajustés. L'impact se mesure uniquement sur la CCIB.

Participations totales : 124 979 € réparties :

- **95 175 € en fonctionnement (dont 17 352 € d'études)**
- **29 804 € en investissement**

EPCI	CC BD	CC RVM	CC S	CC L	CC IB	CC HBar	CC HB	CC Sis	CC D	Somme
Particip° totales 2016	41 168 €	8 875 €	9 840 €	26722 €	7 340 €	5 470 €	8 338 €	16 275 €	952 €	124 979 €
<i>Particip° totales 2015</i>	<i>40 917 €</i>	<i>9 027 €</i>	<i>9 896 €</i>	<i>26426 €</i>	<i>7 553 €</i>	<i>5 436 €</i>	<i>8 471 €</i>	<i>16 351 €</i>	<i>903 €</i>	<i>124 979 €</i>
Différence	251 €	-152 €	-56 €	296 €	-213 €	34 €	-133 €	-76 €	50 €	0 €

Fonctionnement :

EPCI	CC BD	CC RVM	CC S	CC L	CC IB	CC HBar	CC HB	CC Sis	CC D	Somme
FONCT	31 350 €	6 758 €	7 49 3 €	20 34 9 €	5 590 €	4 166 €	6 349 €	12 394 €	725 €	95 175 €

Investissement :

EPCI	CC BD	CC RVM	CC S	CC L	CC IB	CC HBar	CC HB	CC Sis	CC D	Somme
INV	9 817 €	2 116 €	2 34 6 €	6 372 €	1 750 €	1 304 €	1 988 €	3 881 €	227 €	29 804 €

La délibération n°DE_2016-011 présentant pour l'année 2016, les participations totales des communautés de communes, les participations de fonctionnement et d'investissement est votée à l'unanimité.

6- ÉTUDE ENDIGUEMENT GRAND BUËCH

Contexte :

La délibération n°DE_2015-032 du 31 août 2015 prévoyait une étude des endiguements du Grand Buëch à Aspremont pour un montant de 60 000 € HT. Les besoins ayant évolué, l'étude englobera également La Faurie pour un montant complémentaire de 40 000 € HT. L'objectif est de réaliser une étude globale des endiguements du Grand Buëch. Dans le cadre de l'avenant cette étude fait l'objet de deux projets distincts nécessitant des plans de financements dissociés pour les partenaires financiers.

La délibération n°DE_2016-012 est adoptée à l'unanimité :

- Modification de la délibération n°DE_2015-032 du 31 août 2015 pour un montant d'étude de 100 000 € HT pour la maîtrise d'œuvre d'aménagement des endiguements du Grand Buëch.
- Maintien de la demande de subvention sur le secteur d'Aspremont pour un montant d'étude de 60 000 € H.T.
- Autorisation au président pour solliciter les financeurs pour une demande de subvention pour un montant d'étude de 40 000 € H.T

7- MARAIS DE MANTEYER : SUIVI DE LA VÉGÉTATION

En 2011 et 2012, un protocole de suivi de la végétation du marais de Manteyer (roselière et prairie humide) a été mis en place. L'objectif était l'analyse de l'effet de différents événements ou pratiques sur la végétation du marais : les incendies de 2011, la fauche de la roselière réalisée en 2012 et le plan de gestion pastoral en place depuis plusieurs années (mesure agro-environnementale). Une première campagne de relevés a donc été effectuée en 2011 et 2012 par Olivier Senn (écologue) lors de l'élaboration du protocole. Il s'agit, 5 ans après, de réaliser une seconde campagne de relevés afin de suivre l'évolution de la végétation. Ces résultats nous permettront d'ajuster éventuellement les pratiques en cours sur le marais pour favoriser la biodiversité. Le montant de l'étude s'élève à 3780 € TTC. Celle-ci sera financée à 100 % par l'État par le biais de la convention d'animation Natura 2000 « Buëch-Manteyer-Méouge ».

La délibération n°DE_2016-013 est adoptée à l'unanimité :

Autorisation du Président à signer le devis d'étude d'un montant de 3780 € TTC

Approuver le plan de financement suivant : financement Natura 2000 → 100 % État

8- OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE INTERACTIVE

Contexte :

La ligne de trésorerie d'un montant de 50 000 € contractée auprès de la Caisse d'Épargne arrive à échéance le 29 mars 2016,

Considérant :

- les besoins ponctuels de trésorerie pour le paiement des actions engagées par le SMIGIBA,
- le décalage entre le paiement des factures relatives aux actions engagées et l'encaissement des subventions.

La délibération n°DE_2016-014 est adoptée à l'unanimité :

Autorisation du Président à contracter, pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 50 000 Euros.

Autorisation du Président à signer le contrat d'ouverture de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne.

Autorisation du président à procéder sans autre délibération aux tirages et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne.

9- PLAN DE GESTION DES ALLUVIONS DE LA MÉOUGE

Contexte :

Une étude sur le diagnostic du transport solide dans la Méouge a été réalisée en 2007 par le SIEM. Afin de pouvoir actualiser ces données et répondre aux enjeux liés aux érosions notamment, le syndicat doit pouvoir assurer un suivi de l'évolution des profils de la rivière. Aussi, il est prévu par l'action B2.31 l'acquisition de matériel topographique, de photographies aériennes pour un montant global de 25 000 € H.T

A. Gourhand présente la nécessité d'actualiser l'étude transport solide de 2007.

La délibération n°DE_2016-015 est adoptée à l'unanimité :

- **D'engager** l'action relative au plan de gestion des alluvions sur la Méouge telle que définie dans l'avenant du contrat de rivière par la fiche action B2.31
- **D'autoriser** le président à signer les marchés et devis nécessaires à la réalisation de l'action notamment par l'acquisition de matériel topographique, photos aériennes ou levé LIDAR.
- **De solliciter** les partenaires financiers pour l'obtention de subventions en vue de la réalisation de l'action selon le plan de financement suivant :

	Taux d'aide	Montant
Plan de gestion des alluvions de la Méouge		
Agence de l'eau	50 %	12 500 €HT
Conseil Régional PACA	30 %	7 500 € H.T
Autofinancement SMIGIBA	20 %	5 000 €HT
Total Maîtrise d'œuvre		25 000 € H.T

AUTRES - INFORMATIONS GÉNÉRALES

COMITÉ DE RIVIÈRE

Le comité de rivière se réunira à Eyguians le mardi 8 mars 2016 à 10h.

A l'ordre du jour sont inscrits la signature de l'avenant de 2 ans au contrat de rivière, le bilan des actions menées en 2015 et celles programmées en 2016, l'élaboration d'un Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et les informations diverses autour de la compétence GEMAPI.

Réunions SMIGIBA :

Date du comité de rivière : 8 mars 2016 à 10h à la salle des fêtes d'Eyguians

Date du prochain comité syndical : avril/mai 2016

Un verre de l'amitié est proposé en fin de séance.